



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question orale n° 165

Texte de la question

M. Sauveur Gandolfi-Scheit appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le fait que la Corse fut le premier département libéré de France. Le 20e siècle a connu deux guerres mondiales. Nous sommes tous convaincus de l'importance du devoir de mémoire auprès des jeunes générations en hommage à ceux qui ont combattu pour la France au sacrifice de leur vie. Mais le devoir de mémoire ne saurait s'accommoder de contre-vérités historiques. Or, dans les manuels et programmes scolaires officiels, il est occulté que la Corse fut le premier département libéré de France. Il est incompréhensible que cette lacune n'ait pas encore été comblée. La stricte vérité des faits est que la Corse a bien été le premier territoire libéré de la France métropolitaine dès octobre 1943 et cette libération fut assurée par ses habitants, conjointement avec des soldats de l'Armée française, sans intervention des troupes anglo-américaines. Le Général de Gaulle en a convenu dans un hommage public solennel aux patriotes corses le 8 octobre 1943 à Ajaccio. Il est du devoir impérieux des autorités de tout mettre en oeuvre pour que ces faits soient bien connus et reconnus. Il importe que toutes les académies de France rétablissent et enseignent cette vérité historique. Il doit en être de même dans l'élaboration des prochains programmes des lycées et collèges afin de permettre aux éditeurs de manuels scolaires de les rectifier en conséquence. Il lui demande donc ce qu'il entend faire pour rétablir cette vérité historique.

Texte de la réponse

MENTION DE LA LIBÉRATION DE LA CORSE DANS LES MANUELS SCOLAIRES

M. le président. La parole est à Sauveur Gandolfi-Scheit pour exposer sa question, n° 165.

M. Sauveur Gandolfi-Scheit. Madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, ma question s'adressait à M. le ministre de l'éducation nationale, mais je pense que vous pourrez aisément y répondre.

Le XXe siècle a connu deux guerres mondiales. Je sais que vous êtes convaincue, comme nous tous dans cet hémicycle, de l'importance du devoir de mémoire auprès des jeunes générations, par fidélité et hommage à ceux qui ont combattu pour la France et qui ont sacrifié leur vie sur l'autel de la Liberté. Pour remplir pleinement son rôle, ce devoir de mémoire doit s'accompagner, vous en conviendrez avec moi, d'une rigoureuse honnêteté intellectuelle, basée sur des faits exacts et incontestables. Il ne saurait s'accommoder de contre-vérités historiques.

Or, dans les manuels et programmes scolaires officiels, et ce près de soixante-cinq ans après les faits, le fait que la Corse a été le premier département libéré de France est toujours occulté ! C'est une lacune inexplicable que personne, parmi vos prédécesseurs, n'a daigné combler.

La stricte vérité des faits, c'est bien que la Corse, à l'issue de durs combats, a été le premier territoire libéré de la France métropolitaine, dès octobre 1943. Cette libération fut assurée par ses habitants, conjointement avec les forces françaises libres, sans intervention des troupes anglo-américaines.

Le général de Gaulle lui-même ne déclarait-il pas à Ajaccio le 8 octobre 1943 : " Les patriotes corses auraient pu attendre que la victoire des armes réglât heureusement leur destin. Mais ils voulaient eux-mêmes être des

vainqueurs. La Corse a la fortune et l'honneur d'être le premier morceau libéré de la France. "

Il est de votre devoir, madame la ministre, par respect pour les anciens combattants et par souci d'un enseignement de qualité, de mettre tout en oeuvre pour que ces faits soient connus et reconnus. Cette vérité, je vous demande de bien vouloir la faire inscrire, de façon tout à fait officielle, dans les prochains programmes des collèges et lycées, ce qui permettra aux éditeurs de manuels scolaires d'en tenir compte lors de la conception de ces ouvrages. Je vous en remercie par avance.

M. le président. La parole est à Mme Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Mme Valérie Pécresse, *ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Je tiens tout d'abord à excuser mon collègue Xavier Darcos, qui est à l'heure actuelle en République tchèque.

Comme vous l'avez dit, monsieur le député, la Corse tient une place importante et spécifique dans l'histoire de la Résistance et de la Libération. En effet, dès septembre 1943, à l'annonce de la capitulation italienne, les résistants corses se soulevèrent. Ils neutralisèrent une partie des forces italiennes, qui passèrent de leur côté, et furent bientôt aidés par des bataillons de choc de l'armée d'Afrique envoyés par le général Giraud. Par la suite, l'île servit de base stratégique aux forces alliées.

Le 8 octobre, à Ajaccio, le général de Gaulle salua en effet les efforts et les sacrifices consentis par les Corses. Il déclara notamment : " La Corse a la fortune et l'honneur d'être le premier morceau libéré de la France. (...) Je suis fier d'être parmi vous. Vous êtes les premiers Français qui se soient soulevés. "

Dans le cadre des programmes actuellement appliqués à l'école, au collège et au lycée, les professeurs ont la lourde tâche de faire étudier la Seconde Guerre mondiale en présentant son caractère global, en insistant sur les catastrophes engendrées par la domination nazie et la politique d'extermination. L'étude de la France dans la guerre devant conduire à une analyse du rôle du gouvernement de Vichy, des différentes formes de collaboration ainsi qu'à l'étude des composantes et de l'action de la Résistance intérieure et de la France libre. Les textes officiels fixent ainsi les programmes nationaux de l'enseignement de l'histoire à l'école, au collège et au lycée, dans un cadre général des thèmes abordés.

Les événements de septembre-octobre 1943, qui ont permis à la Corse de recouvrer la liberté alors que le reste du territoire national restait occupé, constituent un cas important de processus résistant et patriotique auquel les enseignants peuvent se rapporter pour traiter cette période de notre histoire, au lycée en particulier.

Dans le cadre du travail mené par le ministère de l'éducation nationale pour mettre à la disposition des enseignants les outils pédagogiques nécessaires, on doit noter que c'est avec la Corse - et je note la présence sur ces bancs du président de la région - qu'a été inaugurée la série des CD-ROM " La Résistance en région " publiée dans la collection nationale " Histoire en mémoire ". Ce CD-ROM est l'une des bases de données tout à fait nouvelles auxquelles les enseignants et les éditeurs pourront désormais se référer.

Données clés

Auteur : [M. Sauveur Gandolfi-Scheit](#)

Circonscription : Haute-Corse (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 165

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2008, page 2478

Réponse publiée le : 26 mars 2008, page 893

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 25 mars 2008